



Procès verbal des délibérations Conseil de Communauté Lundi 25 juillet 2011

L'an deux mille onze le vingt cinq juillet à vingt heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Francis BARADAT Président.

Étaient présents : MM. Didier LARRIEU et Michel BERDUCQ (Arbus), Mme Eline GOSSET, MM. Gérard AUGE, Jean Marc DENAX, Hélène GARRIDO représentant Jean Marc SOUBIROU (Artiguelouve), M. Philippe BOILLOT et Mme Martine RODRIGUEZ (Aubertin), M Jacques JOANBON représentant Philippe FAURE (Beyrie en Béarn) M. Bernard LAYRE (Caubios Loos), MM Jacques LALANNE et Gilles TESSON, Mme Marie Germaine MORA (Denguin), MM. Bernard SOUDAR et Bernard MARQUE (Laroin) M. Jean Marc MASSOU représentant Mme Jacqueline PEDURTHE, et M. DESCAMPS Henri (Momas), Mme Josette POSE, MM. Jean BELLOCQ et Pierre SIVADON (Poey de Lescar), MM. Jean Jacques MAURO et Jean MOURLANE (Saint Faust), M. Ange CORTI représentant Joelle BORELLO (Siros), M. Xavier JOANCHICOY représentant Paul LESTERLOU, MM. Eric LARROZE, Lucien TIRCAZES (Uzein),

Absents excusés : M. DULOUT Alain (Arbus) MM. Jacques LOCATELLI et Alain COMTE (Aussevielle) M. Philippe FAURE représenté par Jacques JOANBON et M. Jean Bernard AUGE (Beyrie en Béarn) Mme Brigitte DESCHASEAUX (Caubios Mme Jacqueline PEDURTHE représentée par M. MASSOU (Momas) M. Jean ROCA (Poey de Lescar), M. Vincent LALANNE et Mme Joëlle BORELLO représentée par M. Ange CORTI (Siros), M. Paul LESTERLOU représenté par Xavier JOANCHICOY.

Absents : MM. Guy Weber, Jean Christophe RENAULT (Bougarber), M. Hervé MERIOT (Denguin),

Membres présents : 27

Secrétaire de séance : Eric LARROZE

Affiché et publié le 26 juillet 2011

Présentation de la nouvelle animatrice économique

Monsieur Baradat présente au Conseil communautaire Marie Theil qui vient de prendre son poste d'animatrice économique en remplacement de Frédérique Léopold qui a quitté ses fonctions à la fin du mois de Juin. Marie Theil, à la demande de Monsieur Baradat précise son parcours professionnel. Elle rappelle qu'elle sera notamment l'interlocutrice des entreprises locales dans leurs projets de développement et les projets d'animation collective. Elle sera dans l'immédiat très mobilisée sur le projet de signalétique.

Monsieur Baradat rappelle que Marie Theil a été recrutée sur une durée déterminée de 18 mois, mais il faudra, à la lueur des résultats, s'interroger ultérieurement sur la poursuite de cette mission au-delà de cette période.

Création d'un bureau dans la salle de réunion de la Communauté de Communes

Monsieur Baradat attire l'attention des membres du conseil communautaire sur la création d'un bureau dans la salle de réunion. Cet emplacement grève une partie de l'espace de la salle mais il a été nécessaire pour répondre aux besoins du personnel avec un poste supplémentaire sur la gestion des déchets et la nécessité de réserver un bureau individuel pour la chargée des ressources humaines afin de préserver un minimum de confidentialité pour les personnels qui la consultent. Le Président occupera désormais le nouveau bureau pour libérer le sien.

Approbation du procès verbal du Conseil de Communauté en date du 23/05/2011

Monsieur Baradat sollicite les membres du conseil communautaire pour valider les derniers comptes rendus. Monsieur Boillot signale une erreur de jour dans l'intitulé. Il s'agit du Lundi 23 mai au lieu du jeudi. Il indique également que Mme Rodriguez était présente, ce qui n'était pas indiqué dans la liste des présents excusés. Mme Pose indique également que messieurs Bellocq et elle-même étaient présents alors qu'ils ne figurent dans la liste des présents non plus.

Monsieur Boillot ajoute que le compte rendu ne fait pas état de son observation concernant la prise en charge par la communauté de communes des travaux d'Artiguelouve (glissement de terrain sur le chemin Baylot). Monsieur Baradat répond que les corrections seront apportées.

Procès-verbal du bureau communautaire en date du 31/05/2011

Après relecture des principaux points du compte rendu du bureau, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents

Présentation des décisions du bureau communautaire en date du 28/06/2011

- **Marché de maîtrise d'œuvre de la crèche d'Uzein**

Monsieur Baradat rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 23 mai, avait donné délégation au bureau pour retenir un maître d'œuvre. La commission d'appel d'offre s'est réunie pour ouvrir les plis. Deux candidats sur trois consultés ont répondu. Il ressort, après analyse, selon les critères de sélection définis dans le marché que la candidature du groupement 6 B architecture (mandataire), Tardieu, le Cabinet Carte pour les fluides est l'offre économique la plus avantageuse avec un total d'évaluation à 9,5 contre 6,35 pour la deuxième candidature (Valérie Despagnet). Avec un coût prévisionnel de 350 000 € pour les travaux et un taux de 9,7%, la rémunération forfaitaire provisoire du titulaire avant études de définition plus précises serait de 33 950 € HT.

Monsieur Baradat rend compte que le choix du groupement 6B architecture a été approuvé à l'unanimité par les membres du bureau et que le travail du cabinet est en cours. Il devra présenter une esquisse lors du prochain comité technique du 27 Juillet. Ce projet nécessite toutefois quelques évolutions: la possibilité d'accueillir 15 places au lieu de 12, et

l'abandon d'un espace dédié pour le RAM. Monsieur Larrieu et Baradat expliquent que les activités peuvent être mutualisées ou continuer à être accueillies par ailleurs.

Madame Gosset souhaite que l'on soit vigilant sur le nombre de places pour ne pas faire trop concurrence aux assistantes maternelles qui éprouvent actuellement des difficultés à recevoir des demandes de parents.

- Avenant marché crèche de Laroin

Monsieur Baradat indique que par délibération du 29 juillet 2010, le Conseil de Communauté avait retenu les entreprises chargées des 10 lots de travaux d'extension et de restructuration conformément au tableau ci-après :

N° du lot	Désignation	Estimation des architectes	Entreprises proposées	Montant des offres
1	Terrassement-VRD-Gros œuvre – enduits de façades-Etanchéité	119 600.00 € TTC	Bordatto	119 009.75
2	Ossature bois –charpente-couverture zinc-bardage	124 384.00 € TTC	Da Silva	118 991.18
3	Etanchéité – eaux pluviales	22 724.00 € TTC	Smac	26 797.46
4	Plomberie Sanitaire – ventilation	97 474.00 € TTC	Bellocq	99 023.54
5	Electricité – chauffage	37 076.00 € TTC	Lo Piccolo	44 436.03
6	Cloisons – isolation – faux-plafonds	39 826.80 € TTC	Bordatto	42 420.13
7	Sols souples	21 102.34 € TTC	Naya	24 717.13
8	Menuiseries intérieures bois	26 910.00 € TTC	AMB	28 930.04
9	Menuiseries Aluminium extérieures	40 664.00 € TTC	Labastère	32 692.66
10	Peinture	20 212.40 € TTC	Naya	16 315.23
	TOTAL	549 973.54 € TTC 459 844.10 € HT		553 333.15 € TTC 462 653.13 € HT

L'avancement des travaux de restructuration de la partie existante du bâtiment a fait apparaître des prestations à réaliser qui n'avaient pas été identifiées lors du diagnostic décrites dans la note explicative dressée par le maître d'ouvrage, Il s'agit notamment :

- De l'habillage de 2 triangles des pignons de la Véranda non apparents avant démontage des plafonds
- Du remplacement de 3 ensembles vitrés de la salle d'éveil qui présentent des risques par rapport à la sécurité (hauteur sous chassie) et qui de plus ne ferment pas correctement (déperditions thermiques coûteuses)
- De la réfection de l'étanchéité de la terrasse existante

En conséquence, il convient de conclure les avenants nécessaires à la prise en compte de ces suppléments desquels il faut déduire les économies réalisées qui sont aussi décrites ci-après :

Marché DA SILVA – Ossature bois – Charpente – Couverture – Zinc bardage

- Montant initial 99 490.95 € HT
- Plus value habillage deux triangles vérandas + 2 258.30 € HT
- Moins value couverture alu - 3 036.15 € HT
(poste en doublon avec SMAC)
- Plus value habillage bois vitrage existant pour remonter l'étanchéité 1 050.00 € HT
- **Nouveau montant 99 763.10 € HT**

Marché LABASTERE : Menuiseries extérieures aluminium

- Montant initial	27 335.00 € HT
- Plus value trois ensembles vitrés	+ 6 206.62 € HT
- Moins value (dépose stores extérieurs, suppression de films sur vitrages, suppression de traverses horizontales)	- 1 099.00 € HT
- Nouveau montant	32 442.62 € HT

Marché BELLOCQ – Plomberie, Sanitaire, Ventilation

- Montant initial	82 795.60 € HT
- Plus value pour mise en place d'une plaque inox suite à dégradation intrusive sous la hotte de la cuisine	400.00 € HT
- Nouveau montant	83 195.60 € HT

Marché SMAC – Etanchéité eaux pluviales

- Montant initial	22 405.90 € HT
- Plus value pour réfection étanchéité terrasse existante	7 227.66 € HT
- Nouveau montant	29 633.56 € HT

Le Président précise qu'il a obtenu l'accord du Bureau pour la passation de ces avenants :

- dont le montant ne change pas l'économie générale des marchés.
- qui sont rendus nécessaires pour le respect des normes de sécurité et des impératifs de bonne isolation thermique et d'étanchéité du bâtiment
- qui peuvent être engagés sur le crédit global ouvert sur l'opération.
- **Choix des fournisseurs d'équipements pour la crèche de Laroin**

Monsieur Baradat explique, qu'après définition des besoins d'équipements par la directrice de la crèche, une consultation de plusieurs fournisseurs a été lancée.

Il a été proposé, après analyse des propositions de solliciter les fournisseurs suivants :

- Modulo pour un montant ramené à 7 108,83 € HT soit 8 502,16 € TTC essentiellement pour du mobilier de vestiaires et pour les repas. Ce prix a été réduit par rapport au devis initial car il n'a pas été nécessaire au final d'acheter de nouveaux lits.
- CAMIF pour un montant de 438 € HT soit 523,84 € TTC pour du matériel de ménage
- CASTORAMA pour un montant de 309 € HT soit 369,56 € TTC
- WESCO pour un montant de 9 072,71 € TTC (avec remise) pour du matériel de jeux et d'activités essentiellement

Monsieur Denax tient à ce que la Communauté de communes soit vigilante sur la réglementation concernant les lits qui a changé. Monsieur Larrieu répond que l'on a pris soin de consulter les services de la PMI au Conseil général sur les lits existants qui a confirmé qu'ils restent conformes à la réglementation existante.

Le Bureau a approuvé les propositions et autorisé le Président à passer commande auprès de ces fournisseurs.

- **Décision sur l'appel du jugement des prudhommes dans le cadre du contentieux avec Mme Azanowsky**

Monsieur Larrieu, à la demande de Monsieur Baradat, rappelle que le Conseil des Prud'hommes s'est prononcé, le 16 mai, sur le contentieux opposant Mme Azanowsky à la Communauté de Communes à propos de son licenciement intervenu en 2010.

Il a condamné la Communauté de Communes à 15 000 € pour licenciement injustifié, 1 500 € au titre de la prise en compte des frais de contentieux pour la plaignante, au remboursement au Pôle Emploi des indemnités chômage sur une période de 6 mois (5 900 € environ).

Les membres du bureau, lors de la séance précédente, ont missionné le Président et un ou deux élus de la communauté de communes pour décider d'un éventuel appel avant la date butoir du 24 juin.

Après examen, il a été décidé de ne pas faire appel pour les principales raisons suivantes:

- selon l'avocat de la communauté de communes, il n'était pas assuré que la communauté de communes ne soit pas condamnée à nouveau.
- une procédure de requalification du poste de Mme Azanowsky en secrétaire plutôt que secrétaire comptable était certes intervenue avant la reprise de ce personnel par la communauté de commune. Il n'était pas illégitime pour le Miey de procéder à une requalification de ce poste en secrétaire dans le droit fil des conclusions de l'association la Ninoère et de la commission nationale de recours qui s'est prononcé après le licenciement et qui avait été saisi alors qu'elle était encore salariée de l'association.
- Pour autant, il y a des points de fragilité : la requalification « substantielle » du contrat doit se faire avec l'accord du salarié et il aurait été préférable de le faire après son intégration dans la structure. Il n'y a pas eu non plus de proposition de maintien sa rémunération (baisse de 275 euros) et le motif du licenciement est contesté par le tribunal. Ces points laissent à penser que la communauté de communes pouvait se faire à nouveau condamner et n'avait pas intérêt à faire appel

Propositions du bureau au conseil communautaire

- **Proposition de convention de forage et de concession de droit d'extraction à Artiguelouve**

Monsieur Baradat rappelle que le bureau a rencontré la société Dragages du Pont de Lescar. Elle envisage d'exploiter un gisement de matériaux d'extraction à Artiguelouve, à proximité du Gave. Pour ce faire, elle a sollicité l'ensemble des propriétaires des parcelles concernées dont la Communauté de Communes du Miey de Béarn (propriétaire de la parcelle AC116 d'une superficie de 42a30ca) afin de signer une convention de forage et d'extraction. Les termes du projet de convention, proposée sur une durée de 15 ans, prévoit une compensation financière pour la Communauté de Communes, calculée comme suit :

- une indemnité minimum annuelle de 1210.87 € HT/ha concédé

- une redevance proportionnelle fixée à 0.35 €/tonne de matériaux extraites

La société Dragages du Pont de Lescar sollicitera l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation, dans le respect des réglementations en vigueur. Elle prendra à sa charge tous les frais d'étude afférents ainsi que tous frais, taxes, droits, honoraires qui seraient dus.

Le bureau a émis un avis favorable à la signature de cette convention.

Madame Gosset indique que la commune d'Artiguelouve a été sollicitée et a donné son accord en espérant que la mise en place du tapis sera autorisée pour le transport des matériaux.

Monsieur Soudar rappelle que la société a des obligations de réhabilitation du site, et invite la commune d'Artiguelouve et la communauté de commune à s'y impliquer (notamment en ce qui concerne la proximité du projet de zone d'activité d'Artiguelouve).

Madame Gosset et Monsieur Baradat précisent également que le projet n'affectera pas la voie verte et le Gave.

Le projet de convention est adopté à l'unanimité des membres présents. Ils autorisent le Président à la signer.

- **Personnel** :

- Modification du régime indemnitaire pour le cuisinier des crèches au titre de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) :

Monsieur Baradat rappelle que le cuisinier avait jusque là une fiche de poste et une rémunération qui ne correspondait pas à sa fonction réelle. Elle était calquée sur la fonction d'agent d'entretien. Sa fiche de poste a été revue et il est proposé de lui donner accès à un régime indemnitaire plus adapté.

L'Indemnité d'Administration et de Technicité peut-être allouée à certains fonctionnaires et agents non titulaires de la catégorie C, de la catégorie B jusqu'à l'indice brut 380.

Il est proposé d'appliquer, à compter du 01 Août, l'indemnité d'administration et de technicité pour l'emploi de cuisinier correspondant au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe selon le tableau ci-dessous :

Grade concerné	Fonction	Montant moyen annuel	Taux minimum	Taux maximum proposé
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Cuisinier	449.27	3.8	3.8

La périodicité de versement est mensuelle.

Le régime indemnitaire sera versé au prorata du temps de travail pour les agents à temps partiel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

– Recrutements de 2 personnels pour renforcer les services gestion des déchets et crèche

Monsieur Baradat explique que la conjonction de la mise en place de la redevance incitative et de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri sur les plastiques nécessite le renfort à court terme de la responsable du service déchet. Il est donc proposé de recruter à partir du mois de septembre un chargé de gestion des déchets sous forme contractuelle, pour une durée de quatre mois. Ce poste correspond au grade d'adjoint administratif de deuxième classe. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 319.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Egalement, Monsieur Baradat informe les conseillers communautaires des changements à partir de septembre, concernant la cuisine. Elle va élargir sa mission de préparation et livraison de repas à la crèche de Laroin qui met fin au contrat passé avec un prestataire extérieur (La culinaire). Actuellement, il existe un poste agent d'entretien et de restauration à temps plein (10h/semaine consacrée à l'aide en cuisine et 25h/semaine consacrée à l'entretien). Afin de répondre au surcroît d'activité, il est proposé de renforcer la partie « cuisine » de ce poste (avec l'accord de la titulaire actuelle du poste). Par conséquent, il apparaît nécessaire de recruter un nouvel agent d'entretien, pour la remplacer à ce poste. Ce recrutement s'effectuera dans un premier temps sous la forme d'un CDD de quatre mois sur la base de 12,5h/semaine. Cet emploi correspond au grade d'adjoint technique de deuxième classe. L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 296.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

– Accès au grade de technicien territorial du responsable des services techniques

Monsieur Baradat indique que le responsable des services techniques est actuellement sur un poste d'agent de maîtrise principal. Il a été proposé que cet agent accède au grade de technicien par promotion interne. Son dossier a été accepté. Il est donc opportun de créer un poste de technicien en vue d'une future nomination.

Ce grade n'existant pas auparavant, il convient de créer le régime indemnitaire correspondant à ce grade. Il est proposé de tenir les valeurs suivantes :

➤ **Prime de service et de rendement**

Grade concerné	Montant moyen annuel	Taux minimum	Taux maximum proposé
Technicien	986	1	1

➤ **Indemnité Spécifique de Service**

Grade concerné	Taux de base annuel	Coefficient par grade	Taux minimum	Taux maximum
Technicien	361.90	8	0.65	0.81

La proposition est adoptée à l'unanimité.

– Suppression du poste de rédacteur chef

Suite au départ à la retraite de Mme Lefèvre, le poste de rédacteur chef est vacant. Il n'est plus utile de le conserver. Il est donc proposé de le supprimer.

Après délibération, le Conseil de communauté vote à l'unanimité la suppression du poste de rédacteur chef

– Augmentation du temps de travail pour la femme de ménage de la crèche de Laroin

Monsieur Baradat informe les conseillers communautaires que l'extension de la crèche de Laroin entraîne une augmentation de l'entretien des locaux. L'agent d'entretien est jusqu'ici sur un poste à temps non complet de 20 heures/semaine. Il apparaît justifié d'augmenter son temps de travail de façon à ce que son poste corresponde à un temps de 25 heures/semaine.

Après délibération, le Conseil de communauté vote à l'unanimité la création d'un emploi de technicien territorial à temps complet à partir du 01 Aout 2011.

Questions diverses

- **Engagement d'une réflexion sur les ajustements des compétences et de l'intérêt communautaire du Miey**

Monsieur Baradat indique que certains engagements que souhaite prendre la communauté de communes du Miey posent question par rapport aux intitulés des compétences définis dans les statuts de l'EPCI. Par exemple, sur la question de l'accessibilité, sur le soutien en matière de prévention santé ou économique (défibrillateurs, actions d'aide à l'agriculture, soutien ADMR). D'autre part, certaines compétences définies ne sont pas exercées avec l'ambition fixée dans ces statuts (développement sportif). Enfin, des réflexions en cours pourraient amener des réajustements (mise en place d'un Système d'information géographique).

Il est proposé de lancer une réflexion qui permettrait de procéder à quelques réajustements ciblés des statuts sans en bouleverser l'économie générale. Une proposition de modification des statuts pourra être présentée au prochain conseil communautaire de la rentrée de Septembre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Attribution d'aides culturelles :**

Monsieur Baradat présente les demandes de financement de projets culturels

- La commune de Momas a fait une demande de financement à la communauté de communes du Mieu de Béarn dans le cadre de l'aide des 20% pour le spectacle vivant. Il s'agit d'un concert qui s'est déroulé le 27 mai 2011, présenté par le groupe vocal Ousse-Bigorre. **La subvention proposée est de 76 € pour un total de frais de 37738 €.**
La proposition est adoptée à l'unanimité
- L'association Collectif 21 a organisé son festival du développement durable les 8,9 et 10 avril. Le budget 2011 prévoit une aide au titre du spectacle vivant et une autre au titre du développement durable. L'association ayant réalisé les actions et produit les justificatifs, **il est proposé de verser 1000 € au titre des spectacles et 1000 € au titre des actions du développement durable.**
La proposition est adoptée à l'unanimité
- L'association Arts Pluriels de Bougarber a organisé un spectacle avec la Cie de « la Moisson », le 10 juin 2011 et a sollicité le Mieu de Béarn dans le cadre des 20% d'aide au spectacle vivant. **La subvention proposée est de 130 € pour un coût total de 650 €.**
La proposition est adoptée à l'unanimité
- L'association « Fox Rider » d'Artiguelouve a organisé son rassemblement annuel les 10 et 11 juin 2011. Plusieurs concerts ont été donnés à cette occasion et le Mieu de Béarn est sollicité dans le cadre de l'aide de 20% au spectacle vivant. **La subvention proposée est de 1 000 € pour un coût total de 5 076,72 €.**
La proposition est adoptée à l'unanimité
- Le Comité des Fêtes « Poey animation » organise un spectacle d'hypnose avec Hervé Barbereau le 27 août 2011. Une demande a été adressée au Mieu de Béarn dans le cadre de l'aide de 20% au spectacle vivant. **La subvention proposée est de 270 € pour un coût total de 1 350 €.**
La proposition est adoptée à l'unanimité
- L'association Los Gravassers d'Uzein organise une soirée grillades-tapas avec un concert gratuit donné par le groupe «les acoustiques anonymes ». Une demande a également été adressée dans le cadre de l'aide de 20% au spectacle vivant. **La subvention proposée est de 160 € pour un cout total de 800 €**
La proposition est adoptée à l'unanimité
- Aide à l'opération Cin'étoiles pour les communes d'Arbus, Aubertin, Denguin, et Laroin
Les commune d'Arbus, Aubertin, Denguin et Aubertin bénéficient en 2011 de l'opération Cin'étoiles organisée par le Conseil Général. Les séances de cinéma en plein air proposées gratuitement seront programmées :
 - le samedi 06 Aout pour Laroin
 - le jeudi 18 août pour Arbus
 - le jeudi 25 Aout pour Aubertin .
 - le dimanche 28 Aout pour denguin

Le Mieu de Béarn est sollicité pour obtenir une aide financière.

Sur ce genre d'opération, il est habituel que le Mieu de Béarn partage les coûts avec la commune, à hauteur de 50% chacun.

- Le coût de cette opération à Arbus s'élève à 600 € Une subvention de 300 € est proposée.
- Le coût pour Aubertin s'élève à 350 €. Une subvention de 175 € est proposée.
- Le coût pour Denguin s'élève à 600 €. Une subvention de 300 € est proposée.
- Le coût pour Laroin s'élève à 350 €. Une subvention de 175 € est proposée.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

- **Acquisition de terrain à Denguin : acte en la forme administrative**

Monsieur Baradat rappelle que le 24 février 2011, le Conseil de Communauté a entériné à l'unanimité la délibération du bureau du 31 janvier 2011 visant à se porter acquéreur d'un terrain vacant proposé par la SAFER.

Il a alors approuvé à l'unanimité l'acquisition de parcelles AM n° 6 et ZE n° 41 pour 1 ha 94 a 87 ca sur la commune de Denguin dans la perspective d'agrandissement de la zone d'activités de Mondeilhs et autorisé le Président à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que la convention de mise à disposition de la SAFER, pour l'exploitation de ces parcelles à des fins agricoles.

La SAFER a donné son accord pour la passation d'un acte en la forme administrative moins coûteux dans la mesure où nous pouvons bénéficier des services du CDG pour sa rédaction.

L'acte étant ainsi dressé par le Président, il convient de donner au 1^{er} Vice- président mandat pour signer l'acte en lieu et place du Président.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Etudes hydrauliques sur St Faust et Caubios Loos :**

Monsieur Baradat explique que deux communes ont sollicité la communauté de communes pour faire des études hydrauliques concernant :

-La commune de St Faust : l'estimation par Hydraulique Environnement pour l'étude hydraulique du ruisseau le Roumig est de 3 800 € HT.

-La commune de Caubios Loos : une étude hydraulique s'avère nécessaire pour le ruisseau le Castain qui pose des problèmes de débordement. Le diagnostic dont pourra être maître d'ouvrage la communauté de communes est évalué à 5 500 € HT.

Les deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

- **Motion sur la prise en charge des frais occasionnés par le stationnement des gens du voyage**

Monsieur Baradat demande à Mme Pose de présenter la proposition du bureau sur le stationnement des gens du voyage suite à l'implantation de plus de 100 caravanes sur le terrain de sport de Poey de Lescar, et au centre bourg d'Artiguelouve. Cette situation se renouvelle chaque année.

Après discussion le conseil communautaire adopte la motion suivante :

Les élus du conseil communautaire, en séance plénière, adoptent, la motion suivante demandant à la Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées d'agir afin d'accueillir les gens du voyage, conformément à la loi qui n'impose cet équipement qu'aux communes de plus de 5 000 habitants.

La communauté d'agglomération n'a pas à ce jour créé une aire de grand passage d'une taille de 4 hectares pouvant accueillir au moins 200 caravanes alors que le schéma départemental la prévoit. Lors de grandes migrations, certaines communes périphériques de Pau doivent donc assumer sans moyens cette fonction alors que la loi ne leur impose pas d'y pourvoir.

Ils regrettent que cette situation engendre des coûts chaque année et occasionne des dégâts sur des équipements publics non prévus pour ce type d'accueil.

Ils demandent donc à la Communauté d'agglomération une contribution financière qui couvre tout ou partie des frais occasionnés lors du dernier passage. Le maire de Billère a d'ailleurs évoqué la possibilité de dédommagement de l'agglomération lors de la réunion du 07 juillet en Préfecture.

Ces dédommagements sont évalués à :

- 8090 € pour la commune de Poey de Lescar.

- 1377 € pour la commune d'Artiguelouve

Des frais sont aussi engagés chaque année à titre préventif par la commune de Denguin pour empêcher l'occupation de sa plaine des sports, au détriment des utilisateurs des lieux et de la sécurité publique pendant la période estivale et les fêtes communales.

Par ailleurs, les élus demandent à Mme Lignières Cassou, en qualité de députée, conformément à l'avis unanime des participants à la réunion du 07 Juillet dernier provoquée par le Préfet, de proposer une modification à la loi actuelle, notamment pour limiter le nombre de caravanes à accueillir lors des grands passages, pour des questions d'hygiène et de sécurité.

-Marché de travaux d'aménagement de la zone du Bruscos

Monsieur Baradat informe les conseillers communautaires que la consultation pour le marché de travaux de la ZAE du Bruscos à Uzein est arrivée à son terme. La commission d'examen des offres a examiné les offres avec l'appui du maître d'oeuvre. 4 lots avaient été déterminés :

- lot 1 : terrassements - voirie – aménagement pluvial (TF et TC)
- lot 2 : réseaux secs (TF et TC)
- lot 3 : AEP – assainissement EU (TF et TC)
- lot 4 : espaces verts

Le montant estimatif global du marché était de 405 000 € HT dont 310 000 € HT pour le lot 1, 45 000 € HT pour le lot 2, 35 000 € HT pour le lot 3 et 15 000 € HT pour le lot 4.

La réunion d'ouverture des plis s'est tenue le 13 juillet à 14h. 16 offres ont été reçues dans les délais dont respectivement 9 pour le lot 1, 2 pour les lots 2 et 3, 3 pour le lot 4.

La réunion d'examen des offres s'est tenue le 22 juillet à 11h. Le cabinet AGI Infra, maître d'œuvre de l'opération, a présenté un rapport détaillé de son analyse des offres et a proposé le classement suivant, lot par lot :

Lot 1 :

Entreprise	Notation			Classement
	Prix	Technique	Total	
LABORDE	11,79	2,60	14,39	3
EUROVIA	10,95	6,00	16,95	1
GUINTOLI	10,01	6,00	16,01	4
SCREG	12,00	4,40	16,40	3
SACER	9,03	2,00	11,03	9
A3TP	10,90	2,20	13,10	7
LAFEDAGRE	11,73	0,20	11,93	8
MARSOL	10,73	5,80	16,53	2
LAFFITTE/BORDENAVE	11,52	2,00	13,52	6

Après examen des offres remises par les entreprises, l'offre de EUROVIA est la mieux disante.

Lot 2 :

Entreprise	Notation			Classement
	Prix	Technique	Total	
ETDE	11,22	8,00	19,22	1
BORDENAVE	12,00	5,40	17,40	2

Après examen des offres remises par les entreprises, l'offre de ETDE est la mieux disante.

Lot 3 :

Entreprise	Notation			Classement
	Prix	Technique	Total	
EUROVIA	10,88	0,00	10,88	2
SEE BAYOL	12,00	4,60	16,60	1

Après examen des offres remises par les entreprises, l'offre de SEE BAYOL est la mieux disante.

Lot 4 :

Entreprise	Notation			Classement
	Prix	Technique	Total	
PLISSON	12,00	4,20	16,20	1
ATOUT VERT	7,74	5,80	8,54	3
L'AMI DES JARDINS	7,55	7,20	14,75	2

Après examen des offres remises par les entreprises, l'offre de PLISSON est la mieux disante.

Il est précisé que pour les lots 1 et 2, les entreprises moins disantes n'apparaissent pas comme mieux disantes après analyse, dans la mesure où la valeur technique de leur proposition n'est pas

satisfaisante, notamment pour le lot 1, pour lequel était demandé un mémoire technique spécifique sur la réalisation de la protection de la canalisation de gaz TIGF.

Pour ces lots-là, le différentiel de prix entre offre moins disante et offre mieux disante est respectivement de 14 250.10 € HT et de 4 060.60 € HT.

La commission d'examen des offres propose au Conseil Communautaire de retenir les entreprises suivantes :

- lot 1 : EUROVIA pour un montant de 177 250.10 € HT(TF et TC)
- lot 2 : ETDE pour un montant de 41 706.60 € HT (TF et TC)
- lot 3 : SEE BAYOL pour un montant de 34 580 € HT (TF et TC)

Le montant global pour ces 3 lots est de 253 536.70 € soit 35% de moins que le montant estimatif initial.

Il est proposé de différer l'attribution du lot 4 afin de demander des précisions aux entreprises ayant déposé une offre.

Le montant définitif des travaux (auquel il faut rajouter une prestation complémentaire d'un montant de 27 131.37 € HT selon devis reçu d'ERDF) restant inférieur au montant prévu dans le budget 2011 (400 000 € HT), il est proposé de notifier dès à présent les tranches ferme et conditionnelle des lots 1, 2 et 3, de manière à réaliser les travaux sur la fin d'année 2011 et éventuellement le début d'année 2012 et non sur deux exercices budgétaires distincts comme prévu initialement.

Les propositions de la commission d'examen sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Le Président est autorisé à passer les marchés avec les entreprises retenues.

-Avenant au contrat de Pays du Grand Pau

Monsieur Baradat informe le conseil communautaire que Le Pays du Grand Pau a sollicité la Communauté de communes afin de faire un bilan à mi parcours des projets inscrits au titre du contrat de Pays 2009-2013. A ce jour, plusieurs projets inscrits portés par la communauté de communes ou la commune de Laroin n'ont pas encore été déposés, compte-tenu de leur avancement. Il est également demandé d'indiquer un éventuel nouveau projet structurant. L'ensemble des communes sont donc sollicitées pour signaler auprès des services de la communauté de communes tout éventuel nouveau projet correspondant aux critères du contrat et de compléter une fiche de renseignement avant le 20 septembre.

-marché de collecte des ordures ménagères :

Monsieur Baradat rappelle que l'appel d'offre pour le marché de collecte des ordures ménagères a été lancé au printemps. La commission d'appel d'offre se tiendra le 26 Juillet à 14H pour l'ouverture des plis. Pour rappel, les membres de la commission d'appel d'offre M Baradat, Boillot, Lalanne, et Mme Pose, ainsi que M Soudar seront sollicités. Egalement, cette commission se réunira à nouveau le 15 septembre après midi pour l'analyse des offres.

-Déménagement de la crèche de Laroin :

Les travaux d'extension de la crèche de Laroin étant presque terminés, monsieur Baradat informe le conseil communautaire que le déménagement du mobilier est prévu le 29 juillet au matin. Il sollicite les personnels communaux pour aider le personnel de la crèche et des services techniques de la communauté. Le repas de midi sera pris en charge par le Miey.

-Désignation d'un membre titulaire et membre suppléant du Grand Pau pour l'examen des PLU :

Monsieur Baradat informe les membres du conseil communautaire que la communauté de communes est sollicitée par le Pays du Grand Pau. Il demande de désigner un membre titulaire et un suppléant de la commission urbanisme qui sera désormais chargé d'examiner les PLU des communes pour lesquels elle doit ou peut formuler un avis, notamment dans le cadre des dérogations d'ouverture à l'urbanisation.

Après discussion, Monsieur Roca en qualité de titulaire et Mme Gosset en tant que suppléante sont désigné à l'unanimité des membres présents, et sous réserve d'acceptation par M Roca.

-Places disponibles à la crèche de Poey de Lescar :

Suite au désistement de deux familles, Monsieur Baradat explique qu'une place et demi sont encore disponibles sur la crèche de Poey de Lescar. Il demande aux mairies de bien vouloir relayer l'information auprès des parents.

-Information sur les animaux errants :

Monsieur Baradat rappelle que les communes ont dû recevoir récemment un courrier concernant la gestion des animaux errants. Monsieur Boillot demande si des communes ont une expérience en la matière. Monsieur Mauro répond que sa commune recourt à un organisme la SACPA qui assure des prestations directement pour la commune, moyennant rémunération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président

Francis BARADAT

NOMS	EMARGEMENT
LARRIEU Didier	
BERDUCQ Michel	
GOSSET Eline	
AUGE Gérard	
DENAX Jean Marc	
GARRIDO Hélène	

BOILLOT Philippe	
RODRIGUEZ Martine	
JOANBON Jacques	
LAYRE Bernard	
LALANNE Jacques	
MORA Marie Germaine	
TESSON Gilles	
SOUDAR Bernard	
MARQUE Bernard	
DESCAMPS Henri	
MASSOU Jean Marc	
MAURO Jean Jacques	
MOURLANE Jean	
CORTI Ange	
JOANCHICOY Xavier	
LARROZE Eric	
TIRCAZES Lucien	